

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération
Le Conservatoire



PAU Béarn
Pyrénées
Communauté d'Agglomération


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité




**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**
L'École
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Rentrée 2023

**Enseignement artistique
CHAM**

Classe à Horaires Aménagés MUSIQUE

de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Collège Jeanne d'Albret PAU

—

Conservatoire

à Rayonnement Départemental Pau Béarn Pyrénées

**Informations et dossier de candidature dans votre école
ou sur le blog culture de la DSDEN 64:**

<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/culture64/>

à remettre à l'école/l'établissement d'origine ou au Conservatoire
avant le **Mardi 28 Mars 2023**



Réunion d'information

23 mars 2023 à 18h00 au collège Jeanne d'Albret

Date limite de dépôt du dossier

26 avril 2023 au collège Jeanne d'Albret

Entretiens au Conservatoire de Pau

Mai 2023

(le candidat doit se présenter avec son instrument)



Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Pyrénées-Atlantiques



Classe à Horaires Aménagés MUSIQUE (CHAM)

**Collège Jeanne d'Albret
et
Conservatoire
PAU**

Collège Jeanne d'Albret
Avenue des Lauriers 64000 Pau
05.59.30.13.37
ce.0640227z@ac-bordeaux.fr

Conservatoire à Rayonnement Départemental Pau Béarn Pyrénées
Rue des Réparatrices 64000 Pau
05.59.98.40.47
crd@agglo-pau.fr

DSDEN 64 :
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques
Éducation Artistique et Culturelle
2, place d'Espagne 64038 Pau
05.59.82.22.00 Poste 4601
ce.la64-cult@ac-bordeaux.fr

Site internet :
<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/culture64/>

Rentrée 2023

Qu'est-ce qu'une CHAM ?

Les programmes des CHAM représentent « huit années de formation, du CE1 à la classe de troisième du collège. » (arrêté du 22 juin 2006).

Ces classes offrent à des élèves motivés par les **activités musicales (instrumentales ou vocales)** la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

A l'issue de la classe de 3^e, les élèves issus de CHA auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Le temps de travail hebdomadaire au collège est organisé de façon à laisser des plages disponibles pour l'enseignement musical.

Les professeurs du collège et du Conservatoire se concertent afin de coordonner leurs enseignements.

Quelle organisation des études ?

Les contenus concernent obligatoirement les domaines suivants :

- **formation musicale** : 1h30 / semaine
- **pratique collective vocale et instrumentale** : 3 h / sem.
- **formation instrumentale** : 45 min. / semaine

L'élève est inscrit(e) dans une **seule discipline instrumentale**. S'il n'a pas d'instrument, il est possible d'en louer un pour une année scolaire au Conservatoire, à des conditions spécifiques (enseignement auprès du Conservatoire).

De même, le Conservatoire dispose de studios de travail que l'élève en CHAM peut fréquenter, en fonction de leur disponibilité, si les répétitions à la maison ne sont pas possibles.

Tout au long de son cursus au collège, l'élève musicien participe à l'ensemble instrumental et à la chorale.

Une **demi-journée** par semaine, il quitte le collège en transport collectif pour suivre, au **Conservatoire**, les cours de :

- formation musicale (1h30)
- formation instrumentale (45 minutes)

S'ajoutent à cette demi-journée la présence indispensable aux **pratiques collectives** organisées par le Conservatoire et le collège (chorale, harmonie, orchestre...) à raison de 3h / semaine.

La participation aux **auditions, spectacles, animations, évaluations et répétitions** est également obligatoire tout au long de l'année.

Comment intégrer la Classe à Horaires Aménagés ?

Les parents renseignent un dossier de candidature pouvant être retiré à :

- la direction de l'école où leur enfant est scolarisé,
- l'accueil du Conservatoire,
- la DSDEN (adresse et site internet au dos)

Après l'inscription, une rencontre (test d'aptitude) est proposée à l'élève avec les enseignants du collège et du Conservatoire, en avril 2023.

Puis le dossier d'inscription est étudié par une commission qui prend en compte les motivations de l'élève et les observations effectuées dans le cadre de la classe.

Dès réception de la validation de la candidature, l'inscription se finalisera en juin 2023 :

- Auprès du collège Jeanne d'Albret de Pau
- Auprès du Conservatoire de Pau

Quel est l'engagement attendu ?

La motivation est un facteur essentiel à l'engagement de l'élève dans son parcours en CHAM. L'attention et le soutien de la famille y contribuent largement. Une charte à ce sujet est portée à la connaissance des élèves et des familles en amont de l'admission.

Est-il possible de se réorienter en cours de cycle ?

L'engagement des élèves se fait pour la totalité du cycle collège. Néanmoins, l'élève peut à tout moment être réorienté sur proposition de l'équipe pédagogique. Dans tous les cas, une réorientation s'effectue en concertation entre la famille, l'élève et l'équipe pédagogique.

Classes à Horaires Aménagés Musique, collège Jeanne d'Albret



DOSSIER de CANDIDATURE Rentrée 2023

**CONSTITUTION DU DOSSIER À TRANSMETTRE COMPLET AU COLLÈGE
AVANT LE 26 AVRIL 2023**

1/ PIÈCES À FOURNIR PAR LA FAMILLE :

- 1 Fiche de renseignements ci-après
- 2 Tous documents attestant de la motivation de l'élève pour intégrer la CHAM (lettre de motivation, dessin...)

2/ PIÈCES À FOURNIR PAR L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE DE RATTACHEMENT (2022-2023) :

- 3 Fiche d'observation individuelle (remplie par le professeur des écoles ou l'enseignant de musique du collège)
- 3bis Fiche d'observation individuelle (remplie par l'intervenant artistique éventuel)

3/ PIÈCES À FOURNIR PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE :

- 4 Compte rendu individuel de la rencontre avec l'élève

Fiche de renseignements

À remplir par la famille

Entrée en Classe à Horaires Aménagés 6^e 5^e 4^e 3^e

(Cochez la case correspondante)

Élève

NOM Prénom Fille Garçon

Date de naissance Lieu de naissance

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, année 2022-2023.....

Niveau scolaire Ville

Coordonnées de la famille Ou du (des) responsable(s)

NOM Prénom Responsable légal 1 :

Adresse.....

CP – Ville Tél.....

Mail @.....

NOM Prénom Responsable légal 2 :

Adresse.....

CP – Ville Tél.....

Mail @.....

PRATIQUE ARTISTIQUE

Discipline pratiquée :

Nom du professeur.....

Nombre d'année(s) de pratique

Conservatoire oui non

Ville..... Tél

Mail

Autre, précisez

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE AU DISPOSITIF (cf. charte de la CHAM)

Monsieur (père ou tuteur) :

Madame (mère ou tutrice) :

Représentant légal de l'élève (Nom Prénom)

reconnait que :

- l'intégration dans les CHA implique de la part de mon enfant un investissement personnel dans les activités proposées par le Conservatoire,

- son admission au Conservatoire nécessite la connaissance et le respect du règlement des études et du règlement intérieur (disponibles au Conservatoire de Pau-Pyrénées)

Père (ou Tuteur)

Mère (ou Tutrice)

Signature

Signature

Informations (Document à conserver)

DROIT A L'IMAGE

Durant l'année scolaire à l'occasion de concerts, spectacles et différentes manifestations organisés par le Conservatoire musique et danse à Rayonnement Départemental Pau-Pyrénées, l'équipe est amenée à prendre des photographies où figurent les élèves.

Pour cela, elle fait appel à l'image numérique pour des prises de vues des élèves en situation de travail, de prestation scénique ou des captations vidéo des spectacles.

Votre consentement sera donc nécessaire pour la reproduction et la diffusion de photos ou de vidéos sur lesquelles pourra figurer votre enfant, individuellement ou en groupe.

Ces images seront utilisées dans le cadre de la diffusion événementielle et à des fins d'illustrations de l'activité pédagogique.

Cette diffusion se fera par le biais de différents supports : site internet, plaquette de présentation de l'établissement, articles de presse, programmes, supports de communication de nos partenaires, clip de fin d'année...

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni utilisées à d'autres usages. Elles n'ont pas vocation à être téléchargées, leur résolution ne sera pas adaptée à cet usage.

Vous pourrez à tout moment disposer du droit de retrait si vous le jugez utile.

Déroulement 2023

❖ Test d'aptitude avec votre enfant et vous-même : **en mai 2023** au **Conservatoire de PAU** (convocation par courrier fin avril). L'élève candidat doit se présenter avec son instrument.

❖ Examen des candidatures en commission, **fin mai 2023**

Outre la motivation, la commission d'admission fondera son jugement sur l'avis de l'enseignant (*Fiche d'observation individuelle, volet enseignant*), l'avis éventuel de l'intervenant d'enseignement artistique (*Fiche d'observation individuelle, volet intervenant*), la rencontre de l'élève et sa famille, et le compte rendu individuel de cette rencontre, conformément à la circulaire sur les CHAM parue au BO n°31 du 29 août 2002.

❖ Information des familles par **courrier** du directeur académique début **juin 2023**. Dans le cas d'une réponse positive, elles doivent inscrire leur enfant auprès du Conservatoire et du collège Jeanne d'Albret de Pau.

❖ Rentrée en CHAM : **septembre 2023**



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Pôle 2nd degré
Scolarité – Affectations
Affaire suivie par
Emmanuel PETIT
Chef de division
Arnaud LAPLACE
Gestionnaire
Téléphone : 05.59.82.22.11
Mel : ce.ia64-scol@ac-bordeaux.fr

Pau, le 6 mars 2023

**RAPPEL DES RÈGLES DE DÉROGATION
POUR INTÉGRER UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS D'UN COLLÈGE**

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite entrer en classe de 6^{ème} à la rentrée de septembre 2023.

Vous avez exprimé le souhait de demander une affectation pour un collège autre que le collège de secteur afin que votre enfant intègre une classe à horaires aménagés (musique, danse, théâtre, arts plastiques, cinéma). À ce titre, l'établissement sollicité vous communiquera prochainement les modalités concernant la procédure.

Je tiens cependant à vous préciser que si le profil de votre enfant devait être repéré par la commission chargée d'émettre un avis, cela ne garantirait en aucun cas son affectation dans l'établissement désiré.

En effet, la demande de dérogation que vous formulez pour un collège autre que celui de votre secteur sera traitée, après l'affectation des élèves du secteur, en fonction :

- 1) des places vacantes dans le niveau de classe demandé,
- 2) des critères fixés nationalement par ordre de priorité, conformément à la réglementation en vigueur :
 - a) élève en situation de handicap ;
 - b) élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement ;
 - c) élève boursier ;
 - d) élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement ;
 - e) élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
 - f) élève devant suivre un parcours scolaire particulier (dont relève votre demande) ;**
 - g) autre motif.

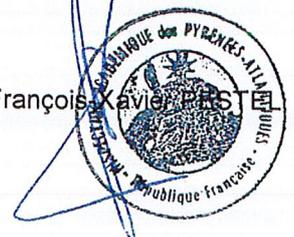
Je vous précise, par conséquent, qu'une demande de dérogation pour intégrer une classe à horaires aménagés constitue un ordre de priorité de 6^{ème} rang « élève devant suivre un parcours scolaire particulier ».

Je prononcerai les affectations définitives au plus tard le mardi 31 mai 2023. Ce n'est qu'à cette date, à la réception de votre avis d'affectation que vous serez définitivement fixés sur l'acceptation de votre demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

François Xavier PRISTEL



Dossier de candidature CHAM Collège Jeanne d'Albret PAU- Pièce 3

Fiche d'observation individuelle de l'enseignant

Elève candidat en CHAM
Rentrée 2023

NOM Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ecole ou Collège 2022-2023 :

Avis de l'enseignant (tableau au dos):

Pour chaque critère, la réponse apportée à la question devra rendre compte de manière explicite du degré de compétences ou de savoirs de l'élève.

Pour cela, l'enseignant pourra s'appuyer sur les observables proposés.

Critères	Questions	Observables possibles	Commentaire de l'enseignant
Attention Ecoute	L'élève exécute-t-il une consigne en se plaçant dans ces attitudes d'attention et d'écoute ?	<ul style="list-style-type: none"> - Attitude générale - Compréhension de la consigne - Réaction à la consigne - Demande éventuelle d'explication - ... 	
Perception Concentration	Montre-t-il une certaine persévérance dans les activités ?	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de la concentration - Compréhension de l'activité et de ses enjeux - Implication cognitive - ... 	
Participation Intérêt	Prend-il part aux projets collectifs de la classe ?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition personnelle - Coopération - Questionnements - ... 	

<p>Mémorisation Restitution</p>	<p>Est-il capable de restituer seul un chant, une poésie, ou autre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaisir - Justesse - Ton - Restitution en public - ... 	
<p>Rythme de travail Autonomie</p>	<p>Est-il capable de s'adapter à différents rythmes de travail, à différentes personnes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans une activité courte/longue - Fatigabilité - Relation aux adultes - ... 	

Rempli le/...../ 2023

par : M/Mme , enseignant

Signature :

Signature directeur(trice) ou principal(e) :

Dossier de candidature CHAM Collège Jeanne d'Albret PAU- Pièce 3 bis

Fiche d'observation individuelle de l'intervenant artistique éventuel

Elève candidat en CHAM
Rentrée 2023

NOM Prénom :

Date de naissance :/...../.....

École ou Collège 2022-2023 :

Avis de l'intervenant (tableau au dos):

Pour chaque critère, la réponse apportée à la question devra rendre compte de manière explicite du degré de compétences ou de savoirs de l'élève.

Pour cela, l'intervenant pourra s'appuyer sur les observables proposés.

Critères	Questions	Observables possibles	Commentaire de l'intervenant
<p>Attention Ecoute</p>	<p>L'élève exécute-t-il une consigne en se plaçant dans ces attitudes d'attention et d'écoute ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attitude générale - Compréhension de la consigne - Réaction à la consigne - Demande éventuelle d'explication - ... 	
<p>Perception Concentration</p>	<p>Montre-t-il une certaine persévérance dans les activités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de la concentration - Compréhension de l'activité et de ses enjeux - Implication cognitive - ... 	
<p>Participation Intérêt</p>	<p>Prend-il part aux projets collectifs de la classe ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition personnelle - Coopération - Questionnements - ... 	

Mémorisation Restitution	Est-il capable de restituer seul un chant, une poésie, ou autre ?	<ul style="list-style-type: none"> - Plaisir - Justesse - Ton - Restitution en public - ... 	
Rythme de travail Autonomie	Est-il capable de s'adapter à différents rythmes de travail, à différentes personnes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans une activité courte/longue - Fatigabilité - Relation aux adultes - ... 	

Rempli le/...../ 2023

par : M/Mme, intervenant artistique

Signature :